



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'Ecole – 67270
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2024

Conseillers élus : 14

Sous la présidence de M. MEHL Raphaël, Maire

Présents : 12

Membres présents : KREMMEL Nicolas - WENDLING Yannick, Adjoint

Date de convocation :
17/05/2024

ERTZ Elodie - HAMMANN Marie - LAPP Kathy -

RICHERT Edith - SCHAAL Pierre-Yves - SOULIER Evelyne -

STAATH Jean-Baptiste - VAUTRIN Nicolas - VAUTRIN Thierry

Compte-rendu affiché
Le 30/05/2024

Membre absent excusé : MORIN Frank

Membres absents non excusés : BELTRAMI Virginie

Secrétaire de séance : Edith RICHERT

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Modification n°2 du PLUI
4. Point rénovation salle des fêtes / stand de tir
5. Point actu SDEA : eau / assainissement / gemapi
6. Délibération compensation 7m² Rahm Doris
7. Remboursement factures informatiques payées par le Maire
8. Divers

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Edith RICHERT a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal 10 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Modification n°2 du PLUI

Le Maire indique que la phase de modification n°2 du PLUI est en cours.

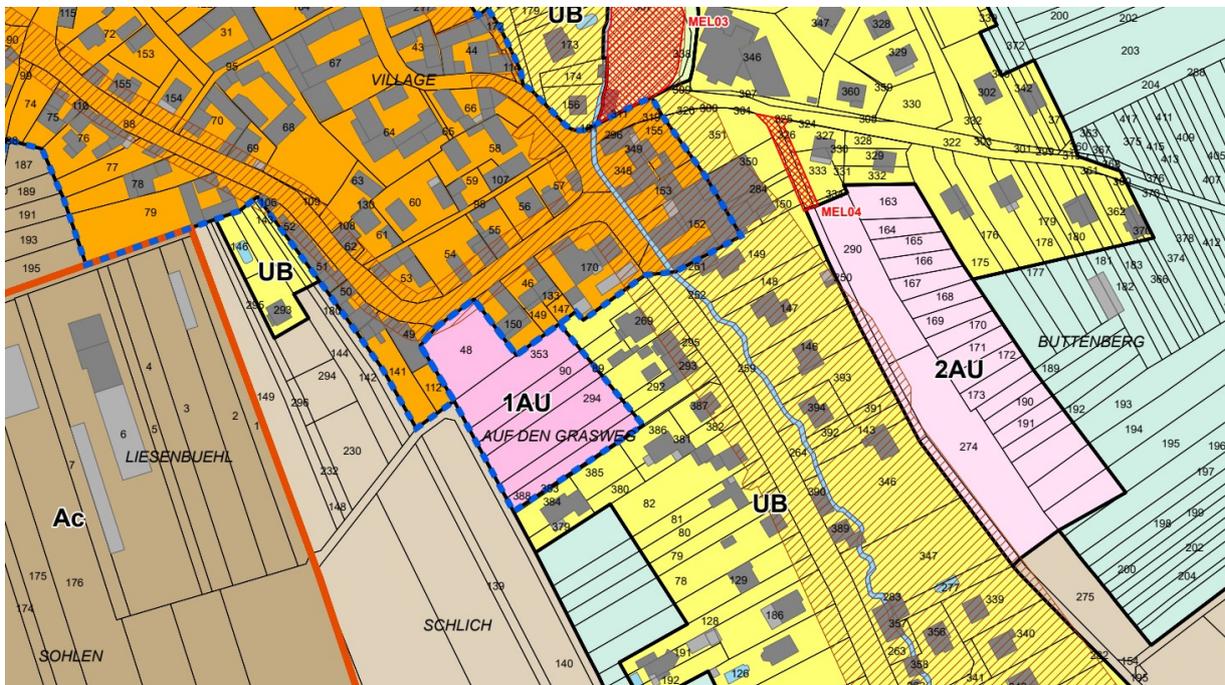
La loi Climat et Résilience du 22/08/2021 impose aux communes et aux intercommunalités :

- De réduire de moitié la consommation future de parcelles naturelles d'ici à fin 2030
- D'atteindre l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » d'ici à 2050 à savoir une compensation de toute artificialisation des sols par une désartificialisation équivalente sur un territoire donné

Les zones à urbaniser prévues dans le PLUI à Melsheim (1AU et 2AU) seront donc particulièrement concernées prochainement, et des choix devront être fait :

- Soit un projet d'aménagement potentiel sur la zone 1AU est envisageable pour les propriétaires concernés à court terme
- Soit cette zone sera reclassée en zone 2AU, et certaines zones 2AU passeront en 1AU

Afin d'évoquer la chose et recueillir l'avis sur l'avenir de cette zone 1AU, les propriétaires concernés ont été réunis le jeudi 16 mai 2024 à 11h à la mairie de Melsheim, en présence de l'ATIP.



Il est rappelé que les zones à urbaniser nécessitent un accord collectif sur la vente des parcelles et la réalisation de lotissements comme prévu dans l’Orientation d’Aménagement et de Programmation réalisée lors de l’établissement du PLUI en 2019.

Les propriétaires présents ont confirmé en séance ne pas souhaiter la réalisation d’un lotissement sur la zone 1AU. On considère de ce fait qu’aucun projet n’est envisageable sur cette zone.

De plus, la zone 2AU située au lieudit « Bitzen », était classée 1AU dans le PLU de Melsheim en 2015, et a dans ce cadre déjà fait l’objet d’une OAP dédiée ainsi que les études SDEA eau et assainissement liées à la réalisation potentielle d’un lotissement.

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, le Conseil Municipal décidé, avec 11 voix pour et 1 voix contre, de demander à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn dans le cadre de la modification du PLUI en cours :

- l’échange des zones 1AU et 2AU (la zone à l’ouest de la rue principale passant 2AU, la zone à l’est de la rue principale passant 1AU)
- et le passage de la parcelle 48 section 1 en UA afin de combler la dent creuse engendrée

4. Point rénovation salle des fêtes / Stand de tir

Nicolas KREMMEL indique que suite au décès de l’architecte Didier LABATI début d’année, la recherche d’un nouvel architecte est en cours afin de prendre le relai.

Un architecte potentiel a été identifié et ce dernier est en cours d’étude du projet. Cette reprise n’est pas anodine pour l’architecte et nécessite un travail conséquent d’analyse de sa part.

Si la démarche va plus avant, un chiffrage pour la reprise du dossier devrait pouvoir être présenté au prochain conseil municipal de juin.

Dans tous les cas, le planning du projet de rénovation va subir un nouveau décalage, les travaux devraient pouvoir démarrer début 2025.

5. Point actualités SDEA

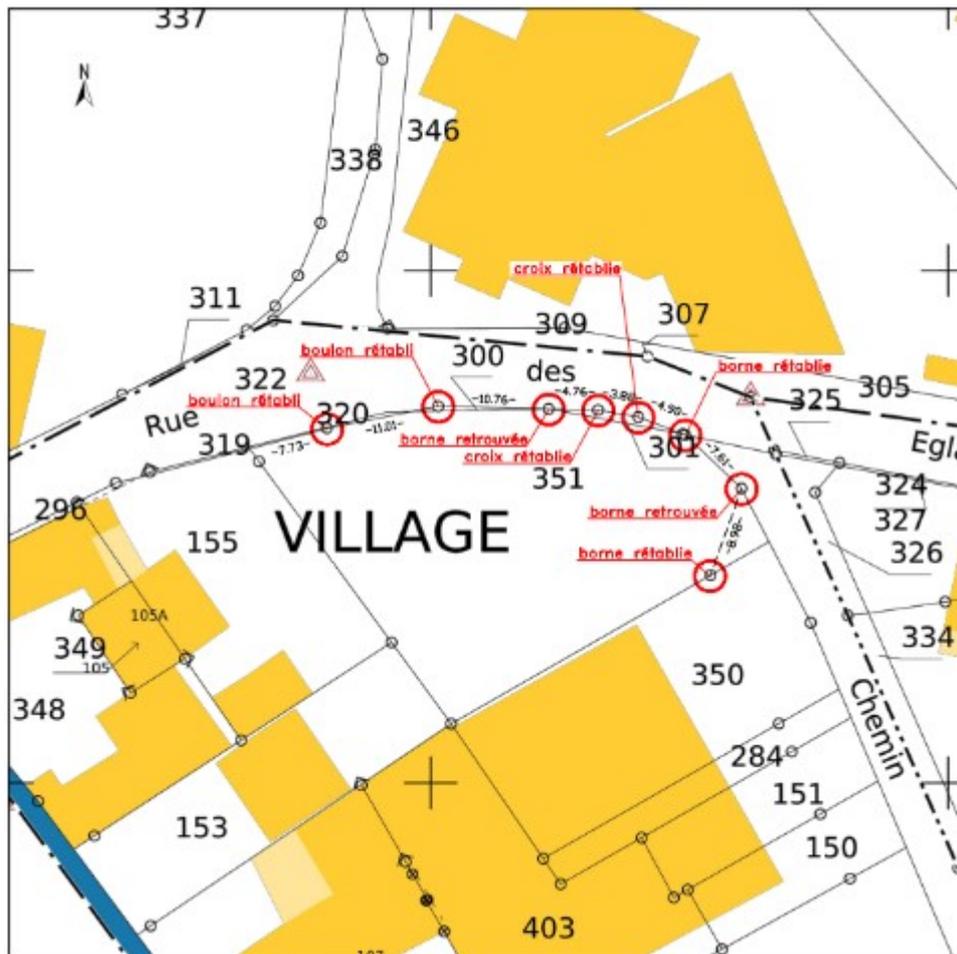
Le Maire présente l’actualité des commissions locales SDEA eau, assainissement et GEMAPI dont la commune fait partie :

- **Eau** : présentation des grandes lignes du rapport annuel 2023, avec en point d’attention les travaux à entreprendre au niveau de la station de production de Mommenheim afin de lutter contre les métabolites.
- **Assainissement** : présentation des grandes lignes du rapport annuel 2023, avec en point d’attention la convergence du prix au m³ entre les communes du secteur, et le projet d’installation de panneaux photovoltaïques sur tracker au niveau de la station d’épuration à Melsheim.
- **Gemapi** : fin des travaux de la première phase de renforcement du dalot, phase d’analyse des retours suite à l’appel d’offre pour le reméandrage du cours d’eau et la création du bassin de rétention.

6. Délibération compensation 7m² Rahm Doris

Le Maire indique que le cabinet de notaire Criqui demande de compléter la délibération prise le 15 mars 2023 constatant un déficit de 7m² en la défaveur de Madame Doris Rahm suite à bornage du terrain, en précisant les détails de l'opération, les parcelles concernées, le prix et la soulte :

- Les parcelles section 18 n°300+301 (10 m²) appartenant actuellement à Doris Rahm passeront à la commune Melsheim
- La parcelle section 18 n°320 (3m²) appartenant actuellement à la commune de Melsheim passeront à Doris Rahm
- Ce qui fait un déficit de 7m² en défaveur de Doris Rahm que la commune de Melsheim indemniserà à hauteur de 700€ correspondant à la soulte (prix 100€ par m²)
- Les frais de notaire liés seront également pris en charge par la commune de Melsheim (délibération du 11 avril 2023)



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette délibération.

7. Remboursement factures informatiques payées par le Maire

Le Maire indique qu'il a payé 2 factures informatiques sur ses frais personnels :

- Facture Infomaniak payée le 18/05/2024 d'un montant de 100,44€ correspondant à l'hébergement du site internet et au transfert du nom de domaine www.melsheim.fr.
- Facture Windows 365 payée le 20/05/2024 d'un montant de 141,12€ correspondant à l'abonnement annuel au service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement de ces factures.

8. Divers

Organisation des prochains événements dans la commune.

Séance close à 22h.

Le Maire

R. MEHL